



Gex, le mardi 18 novembre 2014

CHANGEMENT CANTINE POUR LE 4 DÉCEMBRE 2014

Pour les familles qui le souhaitent, un changement de jour cantine peut être effectué.

Les modifications que vous pourrez apporter prendront effet à partir de cette date le : **Jeudi 4 décembre**.

Toutes les classes sont concernées par cet éventuel changement de statut cantine.

Il faut **IMPÉRATIVEMENT** nous transmettre **par écrit** (mail ou mot manuscrit) vos demandes de modifications (bien nous préciser les jours où votre enfant mangera à la cantine), **au plus tard pour le lundi 1^{er} décembre**.

Il est donc dans votre intérêt de bien respecter ce délai sinon la seule solution restante sera de créditer la carte badge de 10 repas (68€) auprès du secrétariat de l'école. Les repas pouvant être d'une année sur l'autre.

Le directeur, J-G Dano

